

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 238/2025 A L'ETABLISSEMENT MUSHIPHAR

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition d'équipements médicaux pour les HGR dans la Province du Haut-Lomami, conclu avec la Province du Haut-Lomami, pour un montant total hors taxe dollars américains cent soixante-trois mille sept cent vingt, vingt-neuf centimes (USD 163 720,29) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent quarante-six, quatre centimes (USD 1146,04), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Didier DJIMI NGALO  
Directeur Général Adjoint



Sceau de l'Etablissement